

Envoyé en préfecture le 21/02/2025

Reçu en préfecture le 21/02/2025

Publié le

ID : 971-200041507-20250218-2025CC1SDEEEM08-DE



**RAPPORT ANNUEL 2024
DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Version du 04 février 2025



**LA RIVIERA
DU LEVANT**

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
LE DOSIER / SAINT-ANNE / SAINT-FRANÇOIS / LA DÉGRASSE

SOMMAIRE

FINALITÉ 1 - LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE, ET PROTECTION DE L'ATMOSPHÈRE

Plan Climat Air Énergie Territorial04
Bilan de la qualité de l'air 202310
Aménagement de Grand Baie13

FINALITÉ 2 - PRÉSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ, PROTECTION DES MILIEUX ET DES RESSOURCES

Risques d'inondations15
Compétences déchets18
Zone de Mouillage et d'Équipement Léger19

FINALITÉ 3 - ÉPANOUISSEMENT DE TOUS LES ÊTRES HUMAINS

Éducation au Développement Durable21
Jardin de Kervino22
Mois de l'Économie Sociale et Solidaire23
Plan Intercommunal de Sauvegarde24

FINALITÉ 4 - COHÉSION SOCIALE ET SOLIDARITÉ ENTRE TERRITOIRES ET ENTRE GÉNÉRATIONS

Programme Local de l'Habitat26
Plan Intercommunale de Lutte contre l'Habitat Indigne27
Copropriété fragile28
DuoDay29

FINALITÉ 5 - DYNAMIQUE DE DÉVELOPPEMENT EN SUIVANT DES MODES DE PRODUCTION ET DE CONSOMMATION RESPONSABLES

Pistes cyclables31
Économie Bleue32
Projet Alimentaire Territorial33
Le village des créateurs de la Riviera au Traditour34

FINALITÉ 1

LUTTE CONTRE

LE CHANGEMENT CLIMATIQUE,

ET PROTECTION DE L'ATMOSPHERE.

Plan Climat Air Énergie Territorial

Le PCAET, un outil au service de la transition écologique et énergétique

En 2022, la Communauté d'Agglomération Riviera du Levant (CARL) a adopté son Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET), un engagement fort en faveur de la transition écologique et énergétique. Ce plan, fruit d'une concertation avec les acteurs locaux et d'une analyse approfondie des enjeux de notre territoire, vise à lutter contre le changement climatique, améliorer la qualité de l'air et promouvoir un développement durable pour les générations futures.

Cette année, un bilan des actions menées a été établi, il reflète les efforts déployés par notre collectivité, les entreprises, les associations et les citoyens pour atteindre nos objectifs ambitieux en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre. Il illustre également l'importance d'une mobilisation collective pour poursuivre cette dynamique et amplifier son impact.

Ce bilan n'est pas une conclusion, mais un point d'étape : un moment pour mesurer le chemin parcouru et ajuster nos priorités afin de répondre encore mieux aux enjeux environnementaux de notre territoire.

Bilan des réalisations depuis l'adoption du PCAET

Bilan général par thématique globale (19 sous-actions réalisées) :

- › Gouvernance publique (5 sous-actions)
- › Sensibilisation interne (5 sous-actions)
- › Préservation espaces naturels (1 sous-action)
- › Agriculture durable (1 sous-action)
- › Mobilité durable et qualité de l'air (3 sous-actions)

- › Mobilité douce (2 sous-actions)
- › Performance énergétique (2 sous-actions)

Détail des sous-actions réalisées de 2022 à 2024 :

Action 1 - Faire du PCAET un document socle des politiques publiques de la CARL

- Légitimer la composition et le rôle de la commission Transition Écologique et Énergétique de la CARL
- Information de l'avancement du programme d'action en commission Transition écologique et énergétique
- Formation des agents aux écogestes à adopter au bureau
- Formation durant la Semaine Européenne de la Réduction des Déchets (SERD)
- Organisation d'un défi environnemental d'un mois à destination des agents

Action 3 - Informer et responsabiliser les agents de la CARL sur la réduction au quotidien de l'impact Climat-Air-Energie

- Mise en place de panneaux de sensibilisation
- Organisation d'un jeu concours du service écoresponsable
- Permettre le télétravail
- Déterminer pour chaque véhicule de la CARL la meilleure voie de transition énergétique
- Concevoir et mettre en œuvre un plan pluriannuel de transition de la flotte vers des motorisations plus vertueuses

Action 4 - Accompagner les hébergeurs dans l'amélioration de leurs pratiques

- Création d'un guide sur « Les bons gestes en vacances »

Action 6 - Repenser la mobilité afin de permettre à chacun de se déplacer tout en réduisant le trafic et en améliorant la qualité de l'air

- Collaborer à la révision et s'impliquer dans la mise en œuvre du Plan de Déplacements Urbains (PDU) avec le Syndicat Mixte des Transports (SMT)
- Élaborer et mettre en œuvre un Schéma de Cohérence Territorial (SCoT)
- Élaborer et mettre en œuvre un Programme Local de l'Habitat (PLH)

Action 7 - Encourager le changement de mode de transport en proposant des alternatives à la voiture particulière

- Organisation du Tour de la mobilité
- Étude Faisabilité Pistes Cyclables

Action 11 - Sensibiliser, inciter les habitants à une meilleure maîtrise de l'énergie

- Organiser un défi Famille o Carbone sur le territoire
- Diffuser un guide de recommandations en matière de Maîtrise de la Demande en Énergie (MDE) dans l'habitat en partenariat avec le Conseil Régional de Guadeloupe

Action 15 - Encourager et donner de la visibilité à l'agriculture locale

- Réalisation du diagnostic sur le Projet Alimentaire Territorial (PAT)

Action 17 - Susciter un changement de perception des espaces naturels afin de limiter les pressions sur l'environnement

- Mise en place d'une cartographie en ligne présentant les milieux naturels et les règles associées, au sein de l'Atlas de la Biodiversité Intercommunal (ABI)

Actions environnementales complémentaires aux actions prévues dans le PCAET, et rentrant dans le cadre des actions globales :

Action 7 - Encourager le changement de mode de transport en proposant des alternatives à la voiture particulière

- Étude d'implantation des stationnements de vélo, en collaboration avec le SMT
- Lancement du covoiturage interne

Action 14 - Impulser un changement des comportements en matière d'alimentation tout en rendant la population actrice de ce changement

- Diffusion d'une communication sur les frigos solidaires
- Distribution de poules pondeuses à des familles

Enjeux Climat-Air-Energie

- Bilan Carbone Territoire
- Bilan Carbone Réglementaire

Focus sur les actions réalisées en 2024

Défi environnemental Ma Petite Planète (MPP) :

Du 30 septembre au 21 octobre 2024, la CARL a participé au challenge MPP. Cette action de mobilisation a permis aux agents de participer à un challenge de défis écologiques, encourageant une montée en compétences par le passage à l'action ludique et collectif.

L'équipe projet était composée d'une personne référente et de 4 ambassadeurs identifiés comme des personnes motrices et chargées de motiver leur pôle respectif.

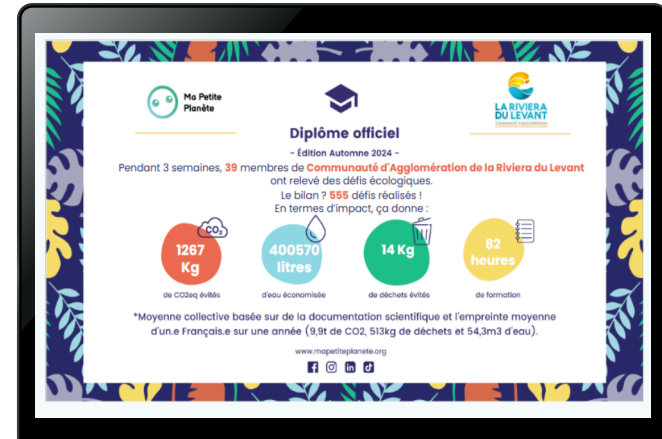
Ce challenge était en lien avec les 3 principaux enjeux de la CARL, à savoir :

- Informer et responsabiliser les agents de la CARL sur la réduction au quotidien de l'impact climat-Air-Energie ;
- Réduire l'impact carbone de la structure :
- Adopter des pratiques plus écoresponsables pour l'exercice de l'ensemble des compétences.

Les défis permettaient de pouvoir adopter des écogestes autour des problématiques diverses comme l'alimentation, les déchets, la mobilité, l'énergie, ou encore des problématiques sociétales permettant à chacun d'agir dans son quotidien au travail ou encore de penser son métier autrement.

À la fin du challenge, 83,4 % des agents estiment se sentir plus à l'aise pour aborder les sujets liés à l'écologie.

Les résultats du challenge suivi par les agents de la CARL ont été compilés sur le site internet dédié au défi MPP.



Semaine de la Qualité de l'Air :

La Semaine de la Qualité de l'Air, organisée du 14 au 18 octobre a été une occasion privilégiée pour sensibiliser et mobiliser nos administrés autour de l'enjeu essentiel, qu'est l'amélioration de la qualité de l'air que nous respirons.

Cette semaine a permis de mettre en lumière l'impact de nos activités quotidiennes sur la qualité de l'air, mais aussi les solutions à portée de main pour agir ensemble.

Différents temps forts ont été organisés autour de 3 actions principales.

Escape Game

A travers une série d'énigmes, les agents ont parcouru plusieurs enjeux liés à la qualité de l'air. Ils ont pu déconstruire certaines idées reçues par exemple concernant les plantes d'intérieur ou encore le brûlage des déchets verts. Ces sessions ont été aussi l'occasion de confronter les mauvaises habitudes pratiquées aux quotidiens et qui dégradent la qualité de l'air (mobilité, nettoyage de la maison, peintures...).

Atelier «Do it yourself» (DIY) - Je fabrique mes produits ménagers

Cet atelier était destiné principalement au grand public. Il était composé d'une partie pédagogique autour des risques liés à l'utilisation des produits conventionnels et d'une partie pratique avec la fabrication de produits plus sains écologiquement.

Les participants ont pu être sensibilisés à l'impact de leur geste quotidien sur la qualité de l'air. Ils ont pu par la suite fabriquer leur propres produits (liquide vaisselle, lessive...) et repartir avec les créations.

Fresque de la qualité de l'air

Il s'agissait d'un atelier collaboratif à destination des élus, et permettant de prendre conscience des enjeux liés à la pollution de l'air, les activités anthropiques ou naturelles qui en sont à l'origine et leurs conséquences sur la santé et l'environnement.

Les élus présents ont pu mieux comprendre les enjeux des interactions entre pollution de l'air, changement climatique et biodiversité.

Pour l'année 2025, les perspectives visent essentiellement un renouvellement de l'opération, en intégrant un aspect produits ménagers issus de la biodiversité guadeloupéenne.

Défi famille o Carbone :

L'action n°11-C du PCAET vise à sensibiliser, inciter les habitants à une meilleure maîtrise de l'énergie et notamment à travers l'organisation d'un Défi Famille o Carbone. Cette opération constitue une animation conviviale visant à modifier les comportements quotidiens des familles grâce à des écogestes pour réduire les émissions de gaz à effet de serre. Le défi a pour but d'apprendre à réduire les consommations énergétiques, leurs déchets et adopter de nouvelles pratiques plus vertueuses pour l'environnement.

Pendant 8 semaines, 5 familles résidant sur le territoire de la CARL ont accepté de mettre en œuvre le maximum d'actions en faveur de la mobilité, des économies d'énergie, de la réduction des déchets, de la bonne gestion de l'eau et de son impact numérique.

Ils ont pu partager des moments de convivialité pédagogiques au travers de 3 ateliers :

- Atelier Biodiversité ;
- Atelier Fresque de l'alimentation ;
- Visite du centre de tri ECODEC.

Un bilan des actions menées durant cette campagne a été réalisé.

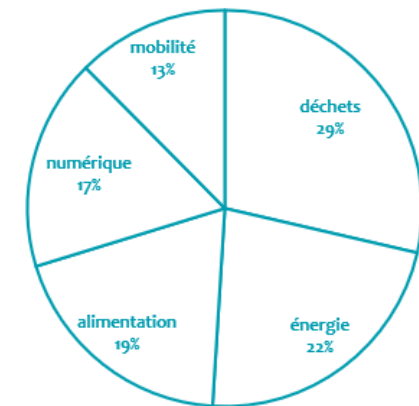
Participation globale

8 semaines	5 familles	784 actions validées
----------------------	----------------------	--------------------------------

Classement des défis

#	Nom du défi	Thème	Nombre d'action
1	Préférence lumière artificielle	énergie	26
2	Résolution écran	numérique	26
3	Gestion lumineuse	énergie	25
4	Consommation viande régulière	alimentation	23
5	Lavage économe	énergie	22
6	Cycles de lavage écologiques	énergie	22
7	Gestion écoresponsable du papier	déchets	22
8	Usage de contenants réutilisables	déchets	22
9	Applications en arrière plan	numérique	22
10	Gestion d'énergie des appareils	numérique	22
11	Cuisson efficiente	énergie	21
12	Gestion alimentaire sans gaspillage	déchets	21
13	Sacs réutilisables pour les courses	déchets	21
14	Sacs réutilisables en tissu pour les courses	déchets	21
15	Repas mission exclusifs	alimentation	20
16	Consommation produits laitiers réguliers	alimentation	20
17	Choix aliments peu transformés	alimentation	19
18	Covoiturage occasionnel	mobilité	18
19	Choix aliments biologiques	alimentation	18
20	Planification des déplacements	mobilité	16
21	Covoiturage régulier	mobilité	16
22	Gestion équipements froid	énergie	16
23	Réutilisation d'emballages en verre	déchets	16

Actions par thème



Covoiturage :

Un engagement pour une mobilité plus durable

Depuis la mise en place du service de covoiturage Karos au sein de la CARL, nous avons franchi une étape significative dans notre démarche de mobilité durable. Face aux enjeux environnementaux et aux défis liés aux déplacements domicile-travail, le covoiturage courte distance est apparu comme une solution efficace pour réduire l'empreinte carbone des trajets quotidiens tout en améliorant la qualité de vie des usagers.

Des résultats encourageants

Chiffres clés

285 trajets	23 utilisateurs	27% de l'effectif	65% de covoitureurs
-----------------------	---------------------------	-----------------------------	-------------------------------

Ces chiffres démontrent l'impact positif du covoiturage sur la réduction du nombre de véhicules sur la route, contribuant ainsi à la fluidité du trafic et à la baisse des émissions polluantes sur notre territoire.

Perspectives et axes d'amélioration

Bien que le bilan soit positif, plusieurs leviers d'action peuvent être envisagés pour renforcer encore davantage la pratique du covoiturage :

- Animer physiquement la communauté ;
- Plan de communication ;
- Définir un plan de communication à déployer sur l'année ;
- Mise en place de défis ;
- Animation digitale des nouveaux arrivants.

Bilan de la qualité de l'air 2023

Gwad'Air, une expertise au service de la qualité de l'air

Créé depuis le 30 novembre 2000, Gwad'Air est l'observatoire chargé de la surveillance de la qualité de l'air en Guadeloupe et à Saint-Martin. Conformément à l'arrêté du 16 avril 2021, cet organisme est agréé par le ministère en charge de l'environnement pour l'exercice de ses missions :

- Mesurer et surveiller les concentrations des polluants atmosphériques ;
- Informer en continu, sensibiliser la population et alerter en cas d'épisode de pollution ;
- Prévoir la qualité de l'air, étudier et comprendre les phénomènes atmosphériques ;
- Accompagner les acteurs dans la définition et la réalisation de plans et programmes pour l'amélioration de la qualité de l'air.

Il est également membre de la Fédération «ATMO France» qui regroupe les 19 associations nationales agréées de surveillance de la qualité de l'air.

Sur le territoire, deux Zones Administratives de Surveillance (ZAS) sont identifiées pour surveiller la qualité de l'air :

- La Zone à Risques – Agglomération (ZAG), composée de 11 communes (Le Gosier, Sainte-Anne, Saint-François, Baie-Mahault, Le Lamentin, , Petit-Bourg, Pointe-à-Pitre, Les Abymes, Morne-à-l'Eau, Petit-Canal et Le Moule) de l'unité urbaine Pointe-à-Pitre / Les Abymes ;
- La Zone Régionale (ZR) qui comprend le reste du territoire, y compris l'île de Saint-Martin.

Le dispositif de surveillance de l'observatoire concerne différents polluants atmosphériques. Il est possible de les regrouper en 2 catégories :

- Les polluants réglementés en air ambiant : Les particules fines (PM10, PM2,5), les oxydes d'azote (NO, NO2, NOx), le dioxyde de soufre (SO2), l'ozone (O3), le monoxyde de carbone (CO), les métaux lourds (Pb, As, Cd, Ni), le benzène (C6H6) et le benzo[a]pyrène (B[a]P) ;
- Les polluants atmosphériques non réglementés en air ambiant : les polluants d'intérêt national tels que les pesticides et les polluants d'intérêt local tels que l'hydrogène sulfuré (H2S) et l'ammoniac (NH3) émis lors de la décomposition des algues sargasses.

Surveillance des polluants réglementés

Afin d'assurer ses missions, Gwad'Air dispose d'un réseau de mesure fixe comprenant six stations implantées conformément aux recommandations du LCSQA :

- Une station urbaine de fond à Pointe-à-Pitre ;
- Une station urbaine de fond à Basse-Terre ;
- Une station urbaine de fond à Saint-Martin, Marigot ;
- Une station périurbaine de fond à Baie-Mahault ;
- Une station périurbaine sous influence du trafic aux Abymes ;
- Une station rurale de fond à Anse-Bertrand (nouveau 2023).

Surveillance des émanations de H₂S et NH₃

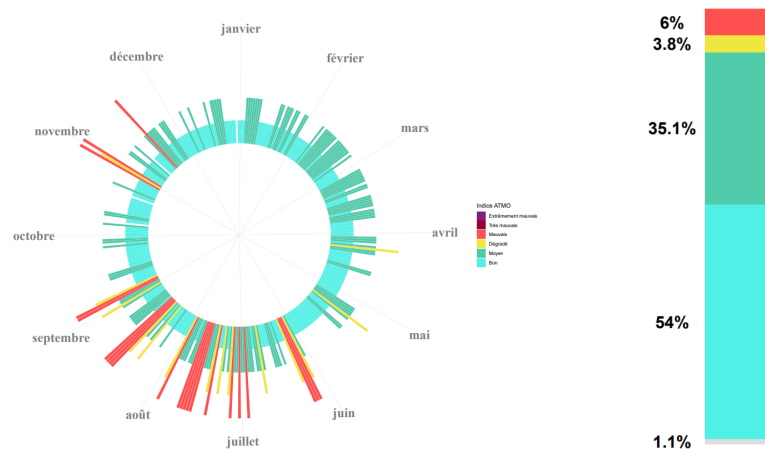
Depuis 2018, Gwad’Air réalise également la surveillance des émanations gazeuses liées à la décomposition des algues sargasses. Un réseau de micro-capteurs de type Cairpol permet de mesurer en temps réel et en continu les concentrations en hydrogène sulfuré et en ammoniac, dans les zones urbanisées impactées par les échouements.

Les indices ATMO en 2023 sur la Riviera du Levant

Depuis 2021, un nouvel indice de la qualité de l’air a vu le jour sur l’ensemble du pays. Il se décline en 6 qualificatifs, de « bon » à « extrêmement mauvais ».

Cet indice de la qualité de l’air est fourni pour l’ensemble du territoire à l’échelle de la commune ou de l’Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI). Les indices ATMO sont calculés et diffusés quotidiennement par Gwad’Air pour chaque commune de la Guadeloupe et pour Saint-Martin.

Dans ce bilan, ils sont présentés à l’échelle de l’EPCI de la Communauté d’Agglomération de la Riviera du Levant.



Pour l’année 2023, la qualité de l’air a été « bon » 54% de l’année, « moyen » 35% de l’année, « dégradé » près de 4% de l’année et « mauvais » 6% de l’année sur le territoire de la CARL. Aucun indice ATMO « très mauvais » ou « extrêmement mauvais » n’a été observé. Les indices « mauvais » réalisés en 2023 sont exclusivement dus aux particules fines PM₁₀.

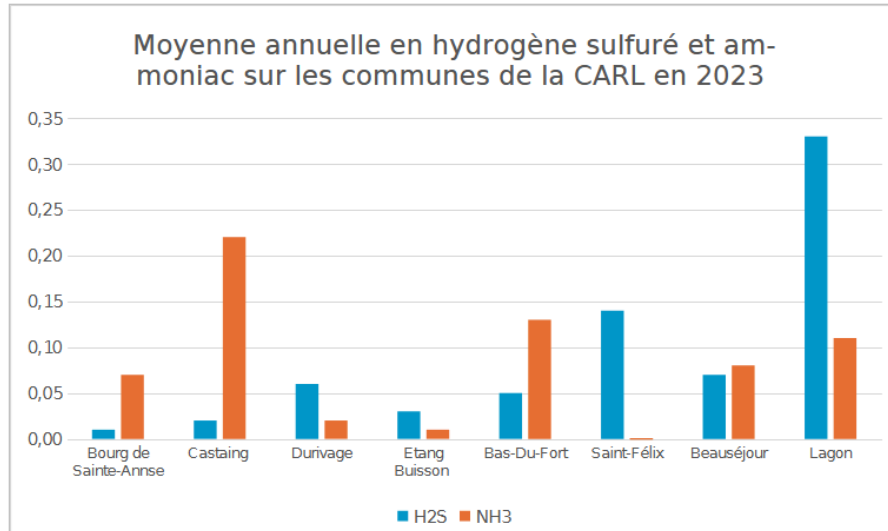
La surveillance des émanations issues des sargasses en 2023 sur la Riviera du Levant

En 2023, Gwad’Air a procédé au renouvellement du réseau de capteurs permettant la surveillance des concentrations en hydrogène sulfuré (H₂S) et ammoniac (NH₃).

Par ailleurs, un nouveau site a été identifié et ajouté sur le territoire levantin, afin d’être positionnés stratégiquement au plus proche des échouements et de la population exposée.

35% du réseau de surveillance est implanté sur le territoire de la Riviera du Levant :

- 1 capteur à La Désirade, sur le site de Beauséjour ;
- 2 capteurs à Saint-François, sur les sites du Lagon et d’Etang Buisson ;
- 3 capteurs à Sainte- Anne, sur les sites du Bourg, Castaing et Durivage ;
- 2 capteurs sur Le Gosier, sur les sites de Saint-Félix et Pointe de la Verdure.



La concentration moyenne annuelle en hydrogène sulfuré la plus élevée sur le territoire est observée sur le site du Lagon à Saint-François.

Des dépassements de seuils ont été observés en 2023 sur le territoire de la CARL. Ces seuils sont définis par le Haut Conseil de la Santé Publique pour l'H₂S et le NH₃.

Sur avis du Haut Conseil de la Santé Publique, plusieurs seuils sont définis pour la gestion du risque sanitaire lié aux émissions toxiques provenant de la décomposition des algues sargasses échouées sur les littoraux.

Ces seuils sont fixés pour les deux principaux gaz émis : l'hydrogène sulfuré (H₂S) et l'ammoniac (NH₃). Il s'agit des concentrations calculées sur une moyenne journalière de 24 heures et exprimées en parties par million (ppm).

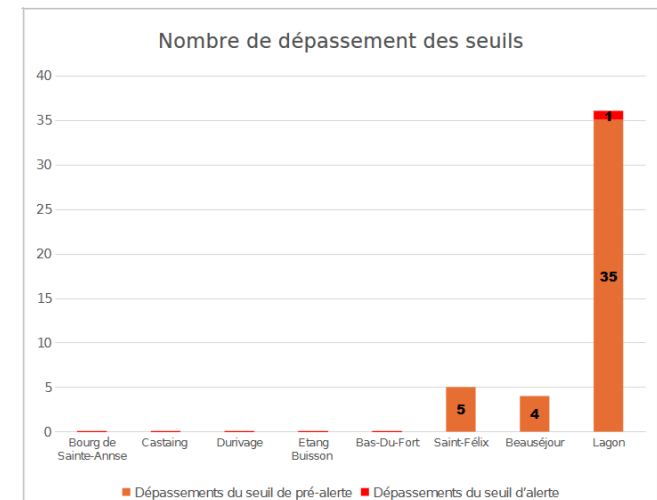
Les messages d'informations et de recommandations sanitaires sont présentées ci-après :



Concentrations en H ₂ S et en NH ₃ sur 24 heures	MESSAGES D'INFORMATION ET DE RECOMMANDATION
[H ₂ S] < 0,07 ppm et [NH ₃] < 8,3 ppm	Sans effet sanitaire sur la période observée.
[H ₂ S] : 0,07 à 1 ppm et [NH ₃] < 8,3 ppm	Se tenir informé de l'évolution du phénomène, particulièrement pour les personnes vulnérables*. Il est recommandé aux personnes vulnérables* de se tenir éloignées des zones de présence des algues en décomposition dès la perception des odeurs et d'éviter d'être sous le vent des émissions de gaz.
[H ₂ S] : 1 à 5 ppm et [NH ₃] < 8,3 ppm	Pour la <u>population générale</u> , il est recommandé de se tenir éloigné des zones affectées par les échouages d'algues en décomposition. En cas de symptômes (yeux ou gorge qui piquent, larmoiements, maux de tête, difficulté respiratoire, toux, dérangeaisons, vomissements, vertiges), s'adresser à son médecin ou pharmacien. Pour les <u>personnes vulnérables*</u> , il est recommandé de ne pas séjourner sous le vent des émissions des gaz et d'éviter l'exposition aux autres substances irritantes et/ou allergisantes (fumées de tabac...). En cas de symptômes (yeux ou gorge qui piquent, larmoiements, maux de tête, difficulté respiratoire, toux, dérangeaisons, vomissements, vertiges), s'adresser à son médecin ou pharmacien.
[H ₂ S] > 5 ppm ou [NH ₃] > 8,3 ppm	Il est fortement recommandé à l'ensemble de la population d'éviter l'accès aux zones à risque et de ne pas se placer sous le vent des émissions de gaz. En cas de symptômes (yeux ou gorge qui piquent, larmoiements, maux de tête, difficulté respiratoire, toux, dérangeaisons, vomissements, vertiges), s'adresser à son médecin ou pharmacien.

* Sont définies comme vulnérables les personnes suivantes : nourrissons, jeunes enfants, femmes enceintes, personnes âgées, asthmatiques, personnes atteintes de maladies cardiovasculaires, d'insuffisance respiratoire ou de fortes allergies

En 2023, le site de Beauséjour à la Désirade présente le plus grand nombre de jours de dépassements des seuils de pré-alerte et d'alerte.



Aménagement de Grand Baie

Des aménagements durables pour protéger la population

Ce projet vise initialement à répondre à un enjeu de protection des 253 habitations du secteur de Grand Baie face aux risques d'inondations par submersion et par ruissellement. Dans cette perspective, la CARL a lancé un projet d'aménagement pour renforcer la digue de protection, mais également en vue d'évacuer les eaux issues de l'assainissement pluvial de ce quartier.

Aujourd'hui, les études menées ont permis de préciser certains éléments, notamment l'impossibilité technique de l'ouvrage envisagé, le coût exorbitant des travaux associés, ou encore l'acceptabilité paysagère se révélant complexe.

Le système d'endiguement s'est vu requalifié en enrochement. Des études complémentaires sont programmées, en lien avec la DEAL, afin de valider qu'en l'état cette initiative ne provoque pas de sur-aléa. Le cas échéant, des travaux supplémentaires seront attendus pour supprimer les contraintes identifiées.

Il faut souligner, que sur la zone concernée par ce projet, les réseaux d'eau potable, d'assainissement et d'eaux pluviales dysfonctionnent. Cette problématique a été repassée au Syndicat Mixte de Gestion de l'Eau et de l'Assainissement (SMGEAG), structure compétente sur ce volet.

FINALITÉ 2

**PRÉSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ,
PROTECTION DES MILIEUX
ET DES RESSOURCES.**

Risques d'inondations

Le service cycle de l'eau est compétent sur le petit cycle de l'eau qui comprend l'eau potable et l'assainissement et le grand cycle de l'eau qui comprend la Gestion des Milieux Aquatiques et la Prévention des Inondations (GEMAPI) de l'eau pluviale et l'eau de ruissellement avec tout ce qui a trait plus ou moins aux thématiques de submersion.

Les Programmes d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) ont pour objectif de réduire les conséquences négatives des inondations sur la santé humaine, les biens, les activités économiques et l'environnement.

Il s'agit d'une démarche partenariale entre l'Etat et les collectivités.

L'objectif de ces démarches est de travailler, à l'échelle d'un bassin hydrographique cohérent, sur l'ensemble des facteurs générant le risque, à savoir : ALÉA + ENJEUX et VULNÉRABILITÉ = RISQUE.

Entretien des ravines :

L'entretien des ravines de la CARL se limite à retirer les embâcles afin de fluidifier l'écoulement des eaux. Le principe retenu est d'enlever aussi les branches qui sont sur le point de tomber dans les ravines et de ne pas enlever de sédiments, ou de les déposer sur les rives des ravines.

Réalisation 2024 :

- Mobilisation sociale sur Le Gosier (Belle Plaine et Poucet) ;
- Curage, élagage, recépage, enlèvement de déchets encombrants.

Perspectives 2025 :

- Signature et mise en œuvre des conventions de programmation des interventions avec les communes membres ;
- Finalisation de la procédure de Déclaration d'Intérêt Général avec les services de l'État, et signature des conventions concernant les propriétaires privés.



Repères de crues :

Il s'agit d'installer en zone inondable une signalétique (macaron posé sur un poteau) qui permet de conserver la mémoire des inondations passées.

Réalisation 2024 :

Site de Belle Plaine, Gosier

- Autorisation de pose délivrée par la commune ;
- Mise en production de la structure et réglage avec l'entreprise des détails de fixation et d'habillage du totem ;
- Consultation de la DEAL sur la charte graphique réglementaire.

Site de Dupré, Sainte-Anne

- Identification du site de pose de l'avertisseur ;
- Concertation entamée avec les services municipaux.

Perspectives 2025 :

- Site de Belle Plaine, avec pose du totem avec avertisseur et repère de crue ;
- Site de Dupré, avec pose de l'avertisseur de crue ;
- Autres sites, avec consolidation des emplacements potentiels pour la pose de repères de crues sur 6 sites identifiés dans le cadre du Schéma de Prévention des Risques d'Inondations (Grand-Baie, Mare-Café, Labouaye-Garage coté N4, Durivage-Garage LAMY, Anse à la barque, Manganao).



Étude hydraulique :

L'étude hydraulique permet d'avoir une connaissance plus fine du fonctionnement des écoulements et du fonctionnement des différents ouvrages hydrauliques et connaître l'état écologique de la ravine (biodiversité présente).

Les résultats des études hydrauliques vont abonder l'élaboration du PAPI.

Réalisation 2024 :

Notification du marché d'études sur les bassins versants de Belle Plaine (Gosier) et de Dupré-Bombo (Sainte-Anne).

Les objectifs poursuivis sont :

- L'amélioration de la connaissance des écoulements et du fonctionnement des ouvrages ;
- La réduction de la vulnérabilité des personnes et des biens ;
- La recherche de solutions d'écroulement de crues.

Perspectives 2025 :

La mise en œuvre des études est prévue sur l'année 2025 selon le phasage suivant :

- Phase 1 - Recueil et compilation des données d'entrée ;
- Investigations naturalistes et topographiques ;
- Phase 2 - Diagnostic de la situation actuelle ;
- Phase 3 - Synthèse, analyse des enjeux et conclusions des bassins versants.

Étude de vulnérabilité :

L'étude de vulnérabilité vise à connaître les risques auxquels sont exposées les habitations sur le volet « aléa : inondation » et préconiser les mesures en termes de travaux visant à limiter l'exposition des personnes aux risques et aux dégâts

Réalisation 2024 :

Étude réalisée dans le secteur de Belle Plaine, situé dans une zone exposée aux inondations (pluies centennales) avec une densité de population et infrastructures vulnérables, présentant des enjeux critiques (76 diagnostics complets soit 85% des habitations principales)

Perspectives 2025 :

Recrutement AMO : accompagnement des résidents volontaires pour la recherche de financement et sélection des entreprises capables de réaliser les travaux de leurs habitations.

Compétences déchets

Le Syndicat d'INNOVation et de VALorisation des déchets de la Guadeloupe (SINNOVAL) est compétent en matière de gestion des Déchets Ménagers et Assimilés (DMA). Il assure la collecte et le traitement sur l'ensemble de ses 9 communes membres, tel que défini par l'arrêté préfectoral du 29 avril 2021.

Projet de création d'unité de traitement :

Le projet d'unité de tri et valorisation des DMA s'inscrit dans les orientations du Plan national des déchets. Il consisterait à trier les ordures ménagères résiduelles, valoriser les matériaux recyclables (plastiques, papiers-cartons, métaux ferreux et non ferreux), et valoriser énergétiquement la partie organique par méthanisation et les refus par production de Combustibles Solides de Récupération (CSR).

Plus de 70% du tonnage actuel enfoui subirait une valorisation en matière et énergie. La production de CSR représente près de 30% du tonnage entrant, qui serait ensuite vendue à *Albioma*. L'électricité produite sur le site à partir du biogaz sera utilisée en autoconsommation.

Réalisation 2024 :

- Finalisation de la procédure environnementale afin d'obtenir l'autorisation environnementale de la DEAL ;
- Lancement de la consultation en vue de l'attribution de la Délégation de Service Public (DSP) pour la construction et l'exploitation de l'unité de traitement.

Perspective 2025 :

Analyse des offres, notification du marché.

Prévention animation, Collecte :

Réalisation 2024 :

Accompagnement des événements de grande envergure et petite envergure (*Green Festival, All Day In, Gwada Color Fun Run, Léwoz*, compétitions de bœufs tirants...), avec l'objectif de réduire le poids des ordures ménagères et d'y intégrer le tri sélectif :

- Dimensionnement et coordination des moyens (bennes, bacs roulants, bidons d'huile) ;
- Suivi sur site de la bonne mise en œuvre du tri ;
- Sensibilisation formation du personnel ;
- Sensibilisation et formation des restaurateurs ;
- Mise à disposition de bacs de tri pour le verre et les recyclables secs.

Accompagnement des hôteliers avec l'objectif de réduire le poids des ordures ménagères et d'améliorer la gestion des déchets recyclables :

- Dimensionnement des moyens ;
- Amélioration du processus concernant la gestion des déchets.

Zone de Mouillage et d'Équipement Léger

Les Zones de Mouillage et d'Équipements Légers (ZMEL) sont des zones où des bouées d'amarrage sont installées afin d'accueillir les bateaux de différentes tailles dans des conditions respectueuses de l'environnement et notamment en termes de sécurité.

La CARL a pour projet la création d'une ZMEL sur l'ensemble du territoire de la CARL (Le Gosier, Sainte-Anne, Saint-François, La Désirade), afin de réglementer le stationnement des bateaux.

Les objectifs poursuivis sont de :

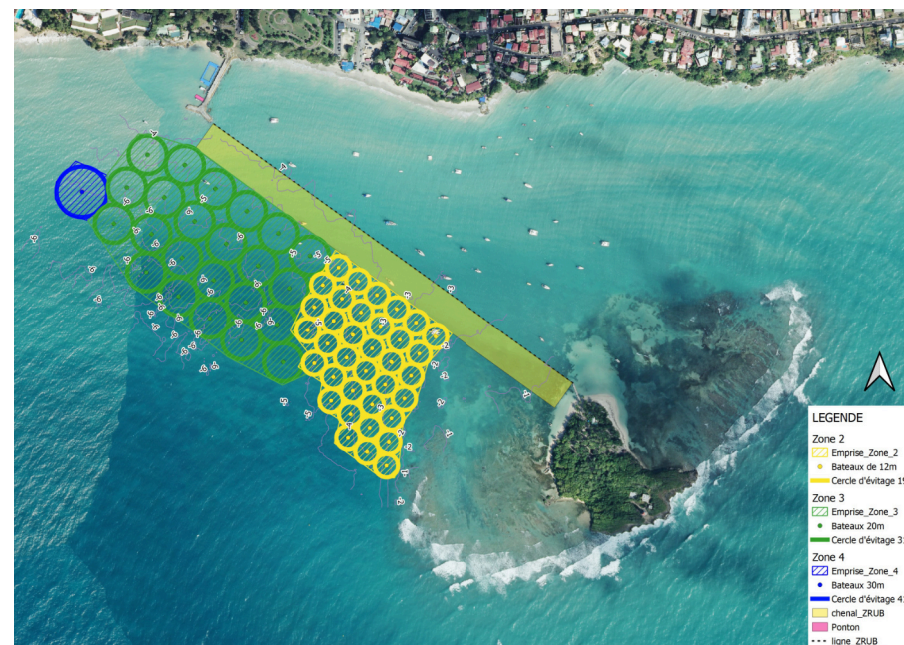
- Définir une zone de mouillage ;
- Assurer la sécurité des nageurs et baigneurs ;
- Limiter la pollution liées aux bateaux (déchets, eaux noires, eaux grises, eaux grasses).

Réalisations 2024 :

- Poursuite des études préliminaires sur la ZMEL Le Gosier (étude de substrat marin, étude de courantologie) ;
- Réalisation des dossiers réglementaires de la ZMEL Le Gosier (loi sur l'eau, étude d'exploitation qui est intégrée à la demande d'Autorisation d'Occupation Temporaire du domaine public).

Perspective 2025 :

- ZMEL Le Gosier (transfert du projet à la commune) ;
- ZMEL Saint-François (étude de maîtrise d'œuvre et études préliminaires en biodiversité et courantologie) ;
- ZMEL de Sainte-Anne (inscription du projet dans le projet global réaménagement du port des Galbas, et lancement des études).



FINALITÉ 3

ÉPANOUISSEMENT

DE TOUS LES ÊTRES HUMAINS.

Éducation au Développement Durable

L'Éducation à l'Environnement et au Développement Durable (EDD) est une mission visant à éveiller les enfants aux enjeux environnementaux, en sensibilisant à la nature et à l'évaluation de l'impact des activités humaines sur les ressources naturelles. A travers des projets transversaux, l'éducation au développement durable permet d'inscrire l'école au sein de la vision de son territoire.

Des aires éducatives sont mise en œuvre sur le territoire, il s'agit de zones terrestres de petites tailles qui deviennent le support d'un projet pédagogique de connaissance et de préservation de l'environnement. Cette démarche écocitoyenne est basée sur la gestion participative d'une zone délimitée par une classe. En se réunissant sous la forme d'un « conseil des enfants », les élèves réfléchissent et prennent toutes les décisions concernant leur aire terrestre éducative.

Durant l'année 2024, la Communauté d'Agglomération La Riviera du Levant a participé au financement de 3 aires éducatives terrestres et marines du territoire :

Aire éducative	Descriptif	Commune
Aire Terrestre éducative (ATE) du Marais de la Pointe Gros Bœuf	Réalisation, impression et livraison d'un livret de présentation Réalisation, impression et livraison d'un panneau de rappel de réglementation sur la pêche	Saint-François
Aire Marine éducative (AME) de l'Anse à l'eau	Conception et réalisation d'un panneau d'information sur le site de l'anse à l'eau Accompagnement des élèves à la découverte de la biodiversité du site	Saint-François
Aire terrestre éducatives de l'Anse Dumont et Aire Marine éducative de la Poudrière	Accompagnement à l'identification de la Végétation et de la Faune Réalisation de support et outils pédagogique	Gosier

Jardin de Kervino

Pour une meilleure gestion des ressources naturelles de son territoire, la CARL soutient ses engagements environnementaux en cohérence avec les documents stratégiques locaux, son projet de territoire, son Plan de Paysage des Grands-Fonds (PPGF) et les orientations de son PCAET.

À ce titre, il est apparu opportun d'engager la CARL dans un projet de mise en valeur d'une parcelle communale, située à la section Kervino au Gosier, à travers la mise en place d'une programmation respectueuse du milieu naturel.

Ainsi, le projet d'aménagement projette une organisation de l'espace autour des orientations suivantes :

- 1 piste d'initiation à la glisse (trottinette, roller...);
- 1 verger incluant des arbres fruitiers locaux (manguier, abricotier pays, quenettier...), répartis également sur l'ensemble du site;
- 1 espace jeux pour enfants;
- 1 théâtre de verdure;
- 3 carbets, répartis sur différents espaces du site.

Réalisation 2024 :

Les travaux d'aménagement ont été entamés en 2024 :

- Travaux d'assainissement;
- Travaux de terrassement;
- Mise en place des carbets;
- Installation l'amphithéâtre de verdure (blocs de béton);
- Délimitation de la zone de la future piste d'initiation à la glisse.

Perspectives 2025 :

- Validation par les autorités compétentes, des travaux réalisés sur la base des études hydraulique et géotechnique;
- Plantation des arbres fruitiers;
- Détermination du mode de gestion du site;
- Finalisation des travaux et réception prévues pour juin 2025;
- Création d'un parcours pédagogique autour des patrimoines naturel, paysager et culturel des Grands-Fonds.

Différentes installations sont envisagées :

- 1 totem d'introduction racontant l'histoire du site (géologie, biodiversité, culture...);
- 3 pupitres pédagogiques répartis sur les 3 carbets, et présentant une thématique du patrimoine naturel du site (les mares, la faune et la flore typiques des Grands-Fonds);
- Plusieurs panonceaux de petit format pour l'identification de l'ensemble des arbres fruitiers, ainsi que des panonceaux de plus grand format présentant de manière détaillée les espèces (usages et éventuelles vertus);
- 1 panneau présentant brièvement le sentier de forêt, impliquant l'installation de bornes de formes originales et de petit format identifiant les espèces remarquables du sentier (faune et flore), ainsi que le balisage du sentier pédagogique menant à un point de vue sur le secteur de Mare-Gaillard, le sud de Basse-Terre et la Dominique.

Mois de l'Économie Sociale et Solidaire

Le mois de l'Économie Sociale et Solidaire (ESS) un ensemble d'animations dont les objectifs poursuivis sont de :

Sensibiliser la population à l'ESS

Accompagner les porteurs de projet et les structures de l'ESS dans leur développement sur le territoire

Mettre en valeur les acteurs, les partenaires et les dispositifs en lien avec la thématique

Réalisation 2024 :

- Organisation de la « Table ronde des financeurs solidaires », rencontre entre investisseurs et entreprises ;
- Organisation de 2 ateliers à destination des porteurs de projet du domaine de l'ESS sur la thématique « Choisir mon statut juridique et financer mon projet ESS » ;
- Educ'tour de l'ESS, à la rencontre des acteurs solidaires du territoire ;
- Valorisation des acteurs de l'ESS sur nos réseaux ;
- Soutien de l'association France Active Guadeloupe, financeur et accompagnateur des structures de l'ESS ;
- Soutien de l'Association Régionale Caraïbes Amazonie, financeur et investisseur dans les très petites entreprises guadeloupéennes.

Perspectives 2025 :

- Organisation d'un nouveau mois de l'ESS ;
- Atelier de sensibilisation pour les élus ;

- Atelier pour les porteurs de projets pendant toute l'année à raison d'une par trimestre ;
- Organisation d'un événement récompensant les structures ESS, avec remise de trophée ;
- Permanence mensuelle du Dispositif Local d'Accompagnement Départemental (DLAD) sur le territoire.

LA RIVIERA DU LEVANT
 DU 4 AU 30 NOVEMBRE 2024
L'ESS
 à portée de main
 sur le territoire Levantin
 INSCRIPTIONS

PROGRAMME

Mardi 19 novembre 9h30 à 13h
 Séminaire sur « L'achat public responsable : un puissant levier pour l'insertion durable des personnes les plus éloignées de l'emploi »
 Événement organisé par le Département, en collaboration avec le CRESS des Îles de Guadeloupe, l'ESS, Région Guadeloupe et la CARL.
 Palais de la Culture Félix PROTO, Les Abymes

Mardi 28 novembre 9h30 à 16h
 Educ'tour : à la rencontre des acteurs de l'ESS du territoire levantin (sur invitation)

Vendredi 22 novembre 14h à 17h30
 Atelier de sensibilisation à l'entrepreneuriat à Impact (tout public)
 Siège de la CARL, grande salle de réunion, Le Gosier

Vendredi 29 novembre 14h à 17h30
 Comment choisir le bon statut ESS pour mon projet ? (les entrepreneurs)
 Siège de la CARL, grande salle de réunion, Le Gosier

Lundi 25 novembre 16h à 20h
 Des financeurs solidaires de mon entreprise ! (tout public)
 Échange entre financeurs et entrepreneurs
 Espace Culturel, Sainte-Anne

Du 27 au 29 novembre
 Stand d'information de la CARL au « RDV DU MONDE ECONOMIQUE » de la Région
 Memorial Acte, Pointe-à-Pitre

Pour plus d'informations : 0590 48 47 47

Logos partenaires : ESS France, cress, CARL, etc.

Plan Intercommunal de Sauvegarde

Par définition, le Plan Intercommunal de Sauvegarde (PICS) constitue un outil de gestion de crise et d'organisation de la réponse aux situations d'urgence au niveau d'une communauté d'agglomération. Il vise essentiellement à coordonner les actions des communes membres de l'intercommunalité en cas d'événements majeurs. À titre d'exemple, il peut notamment être question de catastrophes naturelles, d'accidents industriels, de pandémies, d'incendies, d'inondations de type ruissellement ou submersions marines, de risques sismiques, de tsunamis, de cyclones, d'échouages de sargasses, etc.

La rédaction du PICS consiste principalement à :

- Recenser l'ensemble des plans communaux de sauvegarde, DICRIM des outils, matériels et moyens humains ;
- Aide à la définition du besoin et à la rédaction du ou des marchés pour l'élaboration du plan Intercommunal de Sauvegarde ;
- Aide à la définition d'une stratégie de concertation pour l'élaboration du PICS ;
- Assistance à l'élaboration d'un plan d'actions, de tableaux de bord, calendrier, rédaction des documents de présentation, comptes-rendus et autres éléments tout au long de la durée de vie du projet ;
- Sensibiliser, accompagner, informer et mobiliser les acteurs idoines du territoire ;
- Élaborer une méthode de gouvernance en vue de l'élaboration du PICS.

En 2024, il y a donc eu le diagnostic, constituant la première phase du projet, et impliquant notamment le recensement des besoins ainsi que la rédaction d'une note juridique et réglementaire.

Perspectives 2025 :

- Livraison et validation du PICS finalisé pour juin 2025 ;
- Communication et valorisation des projections établies à travers le PICS, et d'en faciliter son appropriation à l'échelle de la CARL.

FINALITÉ 4

COHÉSION SOCIALE ET SOLIDARITÉ
ENTRE TERRITOIRES
ET ENTRE GÉNÉRATIONS.

Programme Local de l'Habitat

Le programme local de l'habitat (PLH) est un document stratégique de programmation qui inclut l'ensemble de la politique locale de l'habitat : parc public et privé, gestion du parc existant et des constructions nouvelles, populations spécifiques.

Ce PLH, va permettre à la CARL de maintenir un équilibre de l'habitat entre logement privé et logement social sur le territoire, offrant la possibilité à la population d'avoir un accès au logement de manière égalitaire, quel que soit leur niveau de ressources.

L'élaboration de ce PLH se fait en 3 étapes :

- Diagnostic ;
- Documents d'orientation stratégiques ;
- Plan d'action.

Réalisations 2024 :

Validation de 5 orientations stratégiques :

- Soutenir une production de logements rééquilibrant développement résidentiel et touristique ;
- Promouvoir un développement résidentiel plus protecteur de l'environnement et du foncier disponible ;
- Améliorer la qualité du parc existant, en particulier en cœur de bourg ;
- Assurer à l'ensemble des ménages un habitat abordable, adapté à leurs besoins, pour freiner la baisse démographique ;
- Renforcer le pilotage de la politique de l'habitat et limiter les dysfonctionnements.

Perspectives 2025 :

- Validation du plan d'actions ;
- Adoption du projet de PLH prévue mai 2025 ;
- Délibération concordante des communes sous 2 mois ;
- Consultation par les services de l'Etat pour avis ;
- Avis CDHH ;
- Délibération deuxième arrêt du projet de PLH si avis favorable.

Plan Intercommunale de Lutte contre l'Habitat Indigne

La CARL doit se doter d'un Plan Intercommunal de Lutte contre l'Habitat Indigne (PILHI) conformément à la loi N°2015-1268 du 14 octobre 2015 d'actualisation du droit des outremer, afin de mieux repérer les situations d'habitat indigne sur son territoire.

Selon l'article 1 de la « loi Besson », la définition de l'habitat indigne est la suivante « Constituent un habitat indigne les locaux ou installations utilisés aux fins d'habitation et impropres par nature à cet usage, ainsi que les logements dont l'état, ou celui du bâtiment dans lequel ils sont situés, expose les occupants à des risques manifestes pouvant porter atteinte à leur sécurité physique ou à leur santé ».

Les objectifs de cet outil sont de :

- Définir les disponibilités foncières des communes (terrains libres en zones constructibles, potentiel en renouvellement urbain) ;
- Disposer d'une base du potentiel foncier, partagé et consolidé avec les communes, pour accompagner les communes tout au long de l'élaboration du PLH pour territorialiser dans le programme d'actions les objectifs de production de logements retenus (6 ans du PLH) ;
- Appréhender les pratiques en termes de maîtrise foncière (outils fonciers), d'urbanisme et d'aménagement des communes et des partenaires.

Réalisations 2024 :

- Approbation du protocole de coopération PDLHI ;
- Analyses documentaires et statistiques ;
- Entretiens avec les partenaires du territoire ;
- Quatre ateliers avec les élus des communes ;

- Arpentage des quartiers prioritaires et parcellaire partiel ;
- Points intermédiaires d'avancement de la mission ;
- Restitution du diagnostic territorial et validation des zones prioritaires d'arpentage d'habitat potentiellement indigne.

Perspectives 2025 :

- Finalisation du repérage de l'habitat indigne ;
- Élaboration du plan d'actions opérationnel ;
- Mise en place des instances de gouvernance.

Copropriété fragile

On parle de copropriété fragile lorsque cette dernière rencontre des difficultés sur le plan technique, financier, social ou juridique. Les différentes fragilités l'empêchent alors de conserver un immeuble en bon état, ce qui peut entraîner sur le long terme de sérieuses menaces pour la santé et la sécurité des résidentes et résidents.

L'objectif est de repérer les copropriétés dégradées sur l'ensemble du territoire pour définir une stratégie et un plan d'actions afin de les résorber

Réalisation 2024

- Diagnostic et repérage réalisés ;
- Lancement du marché de finalisation de l'étude sur les copropriétés dégradées.

Perspectives 2025

- Mise en place des instances de gouvernance ;
- Finalisation du plan d'actions.

DuoDay

Cet événement se déroule à l'échelle nationale tous les ans, et vise à partager son quotidien en tant que salarié avec une personne en situation de handicap en passant une journée en contexte professionnel au sein de sa structure d'emploi. Il s'agit notamment d'observer le travail d'un collaborateur et de participer à ses tâches quotidiennes.

L'édition du DuoDay de 2024 fut la première portée par la CARL, et avait pour objectif de placer les collaborateurs volontaires dans une démarche d'intégration.

Ainsi, ce sont 6 collaborateurs qui se sont mobilisés, établissant donc une fiche de poste relative aux fonctions identifiées dans le cadre de leurs missions respectives. Ceci a permis d'obtenir 6 offres visant à inscrire les personnes dans une approche d'observation mais également de mise en situation. Ce sont donc 4 offres qui ont pu être pourvues pour cette journée, via la plateforme dédiée.

Perspectives 2025 :

Initiative à reconduire, en tenant compte du retour d'expérience de cette 1ère édition. Pour exemple, renforcer la sensibilisation des collaborateurs, pour les inciter à être volontaire dans cette démarche d'intégration des personnes en situation de handicap.

FINALITÉ 5

**DYNAMIQUE DE DÉVELOPPEMENT
EN SUIVANT DES MODES DE PRODUCTION
ET DE CONSOMMATION RESPONSABLES.**

Pistes cyclables

La CARL a lancé une étude de faisabilité économique et technique en vue de l'aménagement de pistes cyclables sur les communes de Saint-François, Sainte-Anne et Le Gosier. Les conclusions de l'étude ont permis d'identifier un itinéraire cyclable de la Marina du Gosier à la Pointe des Châteaux en mettant en exergue les points durs (franchissement de cours d'eau, emprise, pentes, foncier non disponible). Cette étude a été l'occasion d'évaluer le meilleur aménagement à déployer sur chaque section à savoir une voie verte (mixte piéton/cycle), une piste unidirectionnelle ou bidirectionnelle ou encore des aménagements mixtes tels que la mise en place de vélos, de zones à 30 km/h ou de bandes cyclables.

L'itinéraire étudié est long de 59 km et comprend des routes longeant le littoral et notamment des routes gérées par le syndicat Routes de Guadeloupe ou le Département.

A ce stade, deux portions d'itinéraires sont en cours de réalisation : la piste de la Pointe des Châteaux par le Département et celle de Sainte-Anne par les services de Routes de Guadeloupe.

Après étude et concertation des communes membres, de la Région et de Routes de Guadeloupe, les résultats ont permis de dégager un itinéraire.

L'itinéraire identifié est constitué de routes communales gérées par les communes mais aussi de routes nationales ou départementales. Il a été acté de lancer une étude opérationnelle selon un programme court terme identifié dans l'étude.



Perspective 2025 :

Lancement de du marché de maîtrise d'œuvre pour les études complémentaires et les travaux relatifs aux pistes cyclables.



Économie Bleue

Il s'agit d'un ensemble d'actions qui répond aux objectifs suivants :

- Développer la pêche durable et l'aquaculture sur le territoire de la CARL notamment à travers le Groupe d'Action Locale pour la Pêche et l'Aquaculture (GALPA) ;
- Diversifier L'activité des pêcheurs grâce au « pescatourisme » ;
- Augmenter la production et la consommation de produits locaux de la mer ;
- Développer une offre touristique de nautisme varié et inclusive.

Réalisation 2024 :

Organisation d'une table ronde sur le thème « Peut-on passer de la mer à l'assiette » dans le cadre de l'événement « De la Terre à l'assiette » destiné aux professionnels.

Perspectives 2025 :

- Inauguration des bassins d'aquaponie dans 2 écoles de Saint-François ;
- Lancement du GALPA ;
- Réunions d'informations/concertation avec les pros de la mer (marin-pêcheur, bases nautiques...) ;
- Animations diverses sur la thématique (semaine du poisson temps-forts thématiques).



Projet Alimentaire Territorial

Le projet vise plusieurs objectifs clés, dont la lutte contre les invendus, la promotion de l'alimentation locale et durable, ainsi que des actions de sensibilisation à destination de différents publics. Il s'adresse principalement aux scolaires, aux producteurs, ainsi qu'aux consommateurs. L'idée est de sensibiliser et de changer les habitudes alimentaires en mettant en avant des produits locaux et bio.

Semaine du Goût 2024 :

L'événement a été une occasion de valoriser les produits locaux. Des animations ont été organisées, incluant des ateliers de découverte de produits, comme des fruits locaux et des produits faits maison. Les activités comprenaient des dégustations gratuites, des ateliers de confection, et des restaurants locaux ont proposé des plats spéciaux durant cette semaine. L'objectif principal était de toucher un public scolaire, mais l'événement a également été ouvert à tous les publics. Les produits locaux mis en avant ont inclus des pâtisseries, des cookies, et d'autres produits artisanaux.

Actions de Sensibilisation :

Des actions de sensibilisation ont été menées dans les écoles pour encourager les jeunes à adopter des habitudes alimentaires saines. Il y a aussi eu des initiatives comme des animations autour de l'utilisation des produits locaux, avec une attention particulière à l'aspect environnemental, comme la gestion des biodéchets.

Perspectives pour 2025 :

Le projet prévoit la publication de son PAT pour l'année 2025, avec des objectifs plus précis en matière de lutte contre le gaspillage

alimentaire et de valorisation des produits locaux. L'objectif est de renforcer les partenariats avec des acteurs comme la promotion de la santé et l'ADEME, tout en assurant une coordination efficace des actions.



Le village des créateurs de la Riviera au Traditour

Le Tradi'village est une initiative qui s'intègre dans le cadre de la promotion de l'économie locale, avec pour objectif principal de soutenir le développement économique par la mise en avant et la vente de produits provenant du territoire local. Dans ce cadre, une grande partie des produits sont faits main et locaux.

Un aspect important du projet est son engagement social, environnemental et économique. Cela inclut le soutien de projets ayant une dimension écologique et sociale. Un lien est développé avec les artisans et producteurs locaux qui offrent des produits locaux, soutenant ainsi une économie sociale et solidaire à travers la fabrication de produits artisanaux ayant un impact positif sur la communauté.

Objectifs et réussite :

Le projet n'avait pas de fiche de projet formelle au départ, mais il visait à soutenir uniquement les acteurs locaux. L'objectif était de mettre en avant notamment les produits ayant un lien avec la mer et les traditions locales, car cela est un aspect clé de la culture et de l'économie du territoire. Les initiatives artistiques étaient également incluses, à l'instar d'œuvres d'art en bois sur le thème marin.

Perspectives pour 2025 :

Cette initiative devrait être reconduite sur l'année 2025, car il existe un intérêt croissant pour les produits locaux et les activités basées sur la mer. En matière d'amélioration, il serait intéressant de mesurer davantage l'impact financier d'un tel événement, et envisager la possibilité de renouveler cette expérience de manière régulière.



Envoyé en préfecture le 21/02/2025

Reçu en préfecture le 21/02/2025

Publié le



ID : 971-200041507-20250218-2025CC1SDEEEM08-DE